

PORT-LA NOUVELLE, LE 8 JUILLET 2022

**AVIS D'APPEL A PROJETS – N°2022-AAP 001**

-----  
**TERRE PLEIN I**

La présente procédure a pour objet d'identifier un porteur de projet qui souhaite développer sur le terre-plein I des activités génératrices de trafic maritime, tant à l'import qu'à l'export, régulier sur toute la durée d'occupation. La SEMOP entend développer l'installation d'activités d'entreposage de marchandises vrac inertes ou conventionnelles, compatibles avec les dispositions du PPRT, et cohérentes avec l'environnement des zones et bâtiments déjà mis à disposition.

L'occupation sera strictement limitée et restreinte à l'activité détaillée ci-dessus.

Les projets devront impérativement générer du trafic maritime, l'un des critères d'appréciation principal sera le ratio trafic maritime généré / occupation foncière. Ce critère sera évalué au cas par cas.

La surface du terre-plein s'établit à 4500 m<sup>2</sup>.

Descentes de charges admissibles : 8 t/m<sup>2</sup>

Le présent appel à projet est lancé conformément à l'ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017, relative à la propriété des personnes publiques ; il a pour objectifs :

- d'identifier les opérateurs porteurs d'un projet,
- de préparer les modalités de contractualisation avec la SEMOP pour la mise à disposition du terre-plein,
- d'accompagner le développement et l'exploitation du projet retenu.

Le candidat retenu au terme de cette procédure d'appel à projet sera bénéficiaire d'une convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (COT-NCDR) d'une durée de 5 ans sous réserve du respect des disposition de l'article L.2122-2 du CG3P.

Visite du site obligatoire.

Date limite de remise des candidatures : le 16 août 2022 – à 12h.

Cahier des charges du présent appel à projet transmis sur simple demande par mail aux adresses suivantes :  
[charlotte.mauger@pln-port.com](mailto:charlotte.mauger@pln-port.com) et [yann.wickers@pln-port.com](mailto:yann.wickers@pln-port.com)